

CONSIGNES AU CANDIDAT

Le candidat doit se présenter, pour toutes les épreuves du domaine professionnel, c'est-à-dire EP2 Coupe dégradée et EP3 Coupe libre et techniques de mise en forme avec :

- son matériel (tous les outils sont autorisés, si usage de la tondeuse, les sabots sont interdits) , dont table de service,
- peignoir, serviettes, gants,
(un certificat médical est à fournir si impossibilité de porter des gants)
- produits d'agrément et de finition pour EP3.

LE PRET DE MATERIEL ENTRE CANDIDAT EST STRICTEMENT INTERDIT.

Le candidat aura à montrer, avant le début de chaque épreuve, sa convocation **ET** une pièce d'identité.

Pour chaque épreuve, le candidat se présentera avec un modèle respectant IMPERATIVEMENT LES CONSIGNES indiquées. Chaque modèle sera examiné en début d'épreuve par les membres du jury ; en cas de non respect des consignes données, le candidat sera lourdement pénalisé.

Les échanges entre le candidat et son modèle doivent se conformer strictement à ceux d'un coiffeur avec son client.

CONSIGNES CONCERNANT LES EPREUVES :

Pour chaque épreuve, la notation s'effectue lorsque le poste de travail est remis en état.

❖ Epreuve EP2 : Coupe dégradée

L'installation du modèle fait partie de l'épreuve ; elle est donc comptabilisée dans le temps imparti à l'épreuve considérée.

Le modèle doit être un modèle, masculin ou féminin ; de plus de quinze ans, **pourvu de cheveux sur l'ensemble du cuir chevelu** et dont la **longueur de cheveux** pour le tour d'oreilles et la nuque est de **2 centimètres AU MINIMUM** avant la coupe. Le modèle se présente les cheveux non lavés.

Pour cette épreuve, laque et gel sont interdits.

❖ Epreuve EP3 : Coupe libre et mise en forme

Les techniques sont réalisées sur un modèle masculin ou féminin de plus de quinze ans (le shampooing n'est pas prévu dans l'épreuve).

L'enroulage de permanente froide s'effectue sur **tête entière**, selon la méthode directe, enroulement, classique ou directionnel au choix du candidat, avec un minimum de **40 bigoudis d'un diamètre maximum de 12 mm**. (séparations de la permanente non comprises dans le temps examen).

La coupe est au choix du candidat, avec **3 cm minimum de coupe sur l'ensemble** de la chevelure. La coupe effectuée, le candidat oriente la forme de sa coiffure et nettoie son poste avant de présenter son travail à la commission de correction. A la demande du jury, le candidat peut être amené à justifier son choix de coupe.

La technique utilisée pour la mise en forme doit être conforme à celle qui a été tirée au sort et portée à la connaissance du candidat.

CES CONSIGNES SONT IMPERATIVES